

## Indice des prix à la consommation (base 100 = 2025)

### Champ

Le champ géographique est le territoire national de la France, France métropolitaine et cinq départements et régions d'outre-mer (Drom).

Le champ de l'indice des prix à la consommation (IPC) est la consommation effective en biens et services marchands, hors loyers imputés des propriétaires occupants. Le taux de couverture de ce champ par l'IPC est de 95,5 % en 2025. Les produits non couverts concernent l'assurance-vie et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

Le champ de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) correspond au champ plus restreint de la dépense monétaire de consommation finale des ménages, hors loyers imputés des propriétaires occupants, mais incluant notamment, à la différence de l'IPC, l'éducation non-marchande et la santé non-marchande. Le taux de couverture de ce champ par l'IPCH<sup>1</sup> est de 95,0 %. Comme l'IPC, et conformément au règlement européen, l'assurance-vie et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) ne sont pas couverts. Les jeux de hasard, déjà suivis précédemment dans l'IPC, sont couverts par l'IPCH à partir de 2026 suite à la révision du règlement européen<sup>2</sup>.

### Présentation générale de l'IPC et de l'IPCH

#### Objectifs

L'IPC et l'IPCH sont des instruments de mesure de l'inflation. Ils permettent d'estimer, entre deux périodes, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante.

Les indices de prix à la consommation jouent un triple rôle :

**1- économique** : ils permettent de suivre, mois par mois, l'inflation. L'IPC est également utilisé comme déflateur d'agrégats économiques pour calculer des évolutions en volume, ou en termes réels (« en euros constants ») ;

**2- socio-économique** : l'IPC, publié au *Journal officiel* chaque mois, sert à indexer des contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères, le Smic, etc. ;

**3- monétaire et financier** : dans le cadre de l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne, l'IPCH est l'indicateur majeur pour la conduite de la politique monétaire dans la zone euro.

1 [Règlement européen n°2016/792 modifié relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements et de ses textes d'application](#)

2 [Règlement délégué 2024/3159 de la Commission du 2 septembre 2024](#)

**Production et publication**

La nomenclature utilisée est la nomenclature européenne des fonctions de consommation des ménages, la COICOP dans sa version 2 ([eCOICOPv2](#)), pour ses quatre premiers niveaux, auxquels s'ajoute un cinquième niveau spécifique à l'IPC. Elle comprend 13 divisions, 52 groupes, 146 classes, 298 sous-classes et 440 postes, auxquels sont ajoutés quelques regroupements conjoncturels (alimentation, services, énergie, etc.) et des indices par catégories de ménage.

L'Insee publie un indice provisoire à la fin de chaque mois. Cet indice est susceptible d'être révisé par l'indice définitif et ne doit pas être utilisé pour des revalorisations contractuelles.

L'IPC définitif est publié mensuellement autour du 13 du mois suivant sous forme d'une *Informations Rapides* conjoncturelle. L'ensemble des séries définitives sont diffusées jusqu'au niveau 4 de la nomenclature. Par ailleurs, environ 60 prix moyens de produits et services sont également publiés mensuellement.

Chaque année, à la mi-janvier, est publiée une *Information Rapide* qui présente les moyennes annuelles de l'IPC, diffusées jusqu'au niveau 5 de la nomenclature. Ce sont des moyennes simples des indices mensuels. Les indices par catégories de ménages sont également diffusés annuellement.

## Méthodologie de collecte

**Bref historique**

La première génération d'indices date de 1914. Au cours du temps, la couverture de l'IPC s'est élargie tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 2025 constitue la 9<sup>e</sup> génération d'indice.

L'IPCH a été mis en place en 1997 et connaît son deuxième changement de base.

**Unité statistique enquêtée**

Les prix sont relevés auprès de trois sortes d'unités statistiques :

- point de vente, y compris internet ;
- organisme producteur national ou régional pour les données de type tarifaire (électricité, télécommunications, transport ferroviaire ou aérien, santé, etc.) ;
- ménages dans le cas particulier de la mesure des loyers du secteur privé (enquêtes Loyers et Charges) et bailleurs sociaux pour la mesure des loyers dans le secteur social (enquête sur les Loyers auprès des Bailleurs sociaux).

**Périoricité et mode de collecte**

La collecte est mensuelle et effectuée sur 4 semaines.

Les modes de collecte sont multiples :

- par les enquêteurs de l'Insee dans les points de vente physiques ;
- sur Internet soit manuellement par des agents de l'Insee, dont les enquêteurs, soit assisté par robot (*web scraping*) ;
- par transmission des données de caisses pour les supermarchés et hypermarchés. Cette source de données exhaustives transmises par les enseignes de la grande distribution (supermarchés, hypermarchés, multi-commerces) est utilisée sur le champ des produits alimentaires (hors produits frais), d'entretien et d'hygiène-beauté depuis janvier 2020 ;

- à partir de bases de données administratives ou privées (par exemple, données de l'assurance maladie, déclaration administrative du prix des carburants...) ;
- enquête Loyers et Charges et enquête sur les Loyers auprès des Bailleurs sociaux.

**Plan de sondage et nombre d'unités enquêtées**

Concernant les relevés de prix effectués par les enquêteurs dans des points de vente physiques, le plan de sondage est stratifié selon trois critères :

- **critère géographique** : environ 140 000 relevés sont effectués chaque mois dans 87 agglomérations de plus de 2 000 habitants en France métropolitaine et dans les 5 départements d'outre-mer ;
- **type de produit** : un échantillon d'un peu plus de 1 200 familles de produits et de services (5 000 en incluant les Drom), appelées « variétés », est défini pour tenir compte de l'hétérogénéité des produits au sein des 440 postes. La variété est le niveau de base élémentaire pour le suivi des biens et des services et pour le calcul de l'indice. La liste des variétés est diffusée annuellement avec les pondérations élémentaires. Quelques prix moyens d'un échantillon de produits et de services sont publiés chaque mois à ce niveau.
- **type de point de vente** : un échantillon d'environ 30 000 points de vente, stratifié par forme de vente, a été constitué pour représenter la diversité des biens et services par marque, enseigne et mode d'achat des consommateurs et pour prendre en compte des variations de prix différenciées selon les formes de vente (y compris internet).

En outre, près de 600 variétés issues des données de caisses s'ajoutent à ce décompte. Elles permettent de suivre un panier de près de 80 millions de produits (un article donné dans un point de vente) dont les prix sont suivis tout au long du mois.

Plus de 2 500 000 prix, collectés sur internet, complètent cet échantillon de produits : environ 10 000 manuellement auprès de 1 200 sites internet de vente, et un plus grand nombre par *web scraping* pour des produits spécifiques (transport ferroviaire, aérien, hôtellerie).

L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, introduire des biens ou services nouveaux. Les révisions portent sur la liste et le contenu des variétés ainsi que sur la répartition par forme de vente et par agglomération.

**Méthode de calcul**

L'IPC et l'IPCH sont des indices de Laspeyres chaînés annuellement.

Ils synthétisent les indices élémentaires pour chaque variété de produits. Outre la composition de l'échantillon, les pondérations utilisées pour agréger les indices élémentaires sont également mises à jour chaque année. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées au poste concerné au sein de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages couvertes par l'IPC ou l'IPCH.

Elles sont obtenues, notamment, à partir des évaluations annuelles des dépenses de consommation des ménages mesurées par la Comptabilité Nationale.

Des traitements statistiques sont effectués pour les variétés saisonnières et pour déterminer des évolutions de prix, à qualité constante, lorsqu'un produit disparu est remplacé en cours d'année par un autre.

## **Service producteur et service diffuseur**

Service(s) producteur(s) : Insee, Direction Générale, direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS), division des Prix à la consommation.

### **Calendrier**

L'indice provisoire d'un mois donné est publié à la fin de ce mois.

L'indice définitif est publié vers le 13 du mois suivant. Il est accompagné des résultats détaillés.

L'Insee publie, en même temps, l'évolution mensuelle corrigée des variations saisonnières de l'indice d'ensemble, de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales (inflation sous-jacente) et de l'indice harmonisé européen (IPCH). Ces indices sont révisés annuellement.

Les indices sur le champ de chaque Drom sont publiés environ 2 semaines après l'indice définitif France entière.

### **Les publications**

- *Informations Rapides*, série Prix à la consommation – Estimation provisoire ;
- *Informations Rapides*, série Prix à la consommation – Résultats définitifs : elles donnent les principaux résultats détaillés par secteur avec un commentaire.
- *Informations Rapides*, série Prix à la consommation – Moyennes annuelles : fin janvier de chaque année, la publication regroupe les moyennes annuelles des indices de prix.

**Serveur vocal** : pour obtenir les valeurs des derniers indices de prix,

N° d'appel : 09 72 72 20 00 (tarification « appel local »).

Pour connaître tous les résultats et les produits portant sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat, rendez-vous sur le site internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)